

Uvrier, le 18 juin 2018

Monsieur le Conseiller d'Etat
Christophe Darbellay
Chef du DEF
Place de la Planta 1
1950 Sion

Résolutions de la SPVal suite à l'AD du 9 juin 2018

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Par la présente, nous vous transmettons les deux résolutions votées par l'Assemblée des Délégués de la SPVal le 9 juin 2018.

Elles comprennent les considérants, les constats ainsi que les demandes envers le Département et les différents Services.

Le Président SPVal, Olivier Solioz, est à disposition du SE pour une séance afin d'explicitier et de développer, si nécessaire, les différents éléments des résolutions.

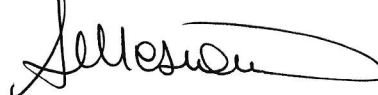
Nous vous remercions pour les prises de positions, les informations ainsi que les détails présentés aux délégués au sujet des nombreux points que nous vous avons transmis.

D'ores et déjà, nous vous remercions pour vos réponses et vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos respectueuses salutations.

Olivier Solioz
Président



Anne-Marie Mesiano
Administratrice



Annexes : 2 résolutions de l'AD de la SPVal du 9 juin 2018

Copies à : M. Jean-Philippe Lonfat, Chef du SE
M. Michel Beytrison, Adjoint au SE

Résolution de l'AD de la SPVal du 9 juin 2018

« Pour une prise en charge efficace suite au signalement au guichet unique »

Considérant :

- que le début de l'année scolaire 2016-2017 a été marqué par un changement important dans la gestion de la pédagogie spécialisée.
- que selon le principe du guichet unique, l'ensemble des demandes de doubles mesures, de logopédie, de psychomotricité, etc. sont déposées par les enseignants titulaires auprès de la direction d'école.

Constat :

- La centralisation des interventions vers le CDTEA peut être favorable à une bonne prise en charge des élèves.
- La structure actuelle n'est pas adéquate : le manque de ressources, la lenteur des démarches, l'obligation de déplacement vers un centre que les parents ne peuvent pas toujours assumer et le non-remplacement du personnel en arrêt longue durée pénalisent directement les élèves en difficulté.
- Le fonctionnement différent selon les centres régionaux ne donne pas les mêmes chances de prise en charge à tous les élèves du canton.
- De nombreux parents préfèrent se diriger vers le privé afin d'obtenir plus rapidement un bilan ainsi qu'un suivi. Les enfants issus de familles à bas revenus ne bénéficient pas des mêmes chances.

Demande :

- que l'école puisse assurer sa mission d'instruction dans le respect de la personnalité et du développement de chaque enfant (LEP art.2).
Pour ce faire, il est nécessaire que :
 - l'Etat, par le biais des services concernés (Service de l'enseignement et Service cantonal de la jeunesse), octroie des ressources supplémentaires principalement en personnel spécialisé.
 - l'Etat prenne en charge le remboursement des frais des bilans de spécialistes agréés et le suivi dans le privé quand le guichet unique manque de moyens.
 - l'Office de l'Enseignement Spécialisé améliore et unifie le mode de fonctionnement du guichet unique dans les différents centres.

Résolution de l'AD de la SPVal du 9 juin 2018

« Enseignants-Ressources pour la gestion des élèves
en grande difficulté de comportement »

Considérant :

- L'hétérogénéité des classes actuelles
- La multiplication des élèves avec de grandes difficultés et la diversité de celles-ci
- La souffrance de certains enfants inadaptés au système scolaire
- L'impossibilité pour ces élèves de s'adapter à une autorité et aux règles de l'école

Constat :

- Les situations de crise et d'urgence se multiplient dans les classes.
- Les solutions adéquates sont parfois inexistantes.
- Le nombre de deux personnes-ressources en fonction pour tout le Valais romand est largement insuffisant.
- Les places dans les institutions spécialisées manquent cruellement.
- La disparition des classes à effectifs réduits ou des classes d'observation ne permet pas/plus de prise en charge particulière.
- L'absence de classe relais au primaire est un frein à la gestion des cas d'urgence.
- Le temps qui s'écoule en attendant une solution pèse considérablement la situation.
- Les autres élèves de la classe, et même de tout un bâtiment scolaire, sont pris en otage de cette situation et ne sont plus dans un climat favorable à l'apprentissage.
- Les enseignants, après avoir alerté toutes les instances et essayé toutes les solutions, s'épuisent et sont à la limite de la rupture.

Demande :

Pour répondre à ces besoins qui se multiplient dans toutes les régions, pour pallier à ces situations désastreuses : pour l'enfant en difficulté, pour tous les autres élèves concernés et pour l'enseignant à la limite de ses possibilités, la SPVal demande au DEF et au Service de l'Enseignement :

- Pour chaque district, voire commune, l'engagement, par le Département, d'Enseignants-Ressources pour :
 - Prendre en charge les élèves en difficulté majeure de comportement
 - Fonctionner en binôme, avec le titulaire, pour alléger la gestion de la classe
 - Seconder l'enseignant dans les démarches et prises de contact avec les différents intervenants